

## ACCOMPAGNER L'ORIENTATION DE SON ENFANT AU COLLEGE

### I – Les étapes :

De Septembre à Janvier	De Janvier à Mars	De Mars à Juin
<p><b>Temps de la réflexion et de l'information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Questionner ses intérêts</li> <li>Analyser ses résultats</li> <li>S'informer sur les 3 voies de formation après la 3<sup>ème</sup> (voie professionnelle, voie générale et technologique)</li> </ul>	<p><b>Temps des démarches</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Visiter des lycées (<b>JPO</b>)</li> <li>Rencontrer des enseignants, des lycéens</li> <li>Faire des <b>mini stages</b> en établissements</li> <li>Formuler des vœux provisoires et 1<sup>er</sup> avis du conseil de classe (TSO)</li> </ul>	<p><b>Temps des décisions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formuler des vœux d'orientation définitifs choix de la voie GT/PRO (TSO)</li> <li>Formuler des vœux d'affectation : choix des établissements (TSA)</li> <li>Décision d'orientation du conseil de classe</li> <li>Affectation et inscription</li> </ul>

### II – S'informer :

CERTAINS LOGOS RENVOIENT DIRECTEMENT SUR LES SITES

Les sites internet à consulter	Le site de l'ONISEP / Ressources Académiques	Les évènements à ne pas louper
<p>Vidéos métiers et diplômes</p> 		
		
	<p><a href="#">Le parcours avenir</a></p>	
	<p><a href="#">Les dispositifs pour l'orientation</a></p>	
<p>Tous les bacs technologiques</p> 	<p><a href="#">Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)</a></p>	
	<p><a href="#">Informations sur l'orientation au niveau académique : ressources en ligne</a></p>	
		

### III – Se questionner :

Les poursuites d'études : quelle voie choisir, générale, technologique, professionnelle ?  
quel(s) diplôme(s) m'intéresse(nt) ?

La mobilité : transport et internat

Le coût des études, les bourses

L'apprentissage

### IV – Les personnes et lieux ressources :

#### AU COLLEGE

Le/la chef d'établissement

Le/la professeur principal

Le/la psychologue de l'Education Nationale  
spécialisé en éducation, développement et  
conseil en orientation

Le/la CPE

Le/la professeur documentaliste

→ Rencontrer les équipes

→ Faire le point sur le suivi de son enfant

→ Se faire accompagner

→ Participer aux temps de rencontre et  
d'information proposés

#### AU CIO de MURET (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION) sur RDV

17, rue du Maréchal Lyautey 31600 MURET  
05.67.52.40.72 [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

Ouvert du lundi au vendredi  
**(Mercredi après-midi réservé aux scolaires)**  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
**et pendant les vacances**

#### Accès libre et gratuit pour :

→ rencontrer un/e psychologue de  
l'éducation pour parler de son projet,  
trouver des réponses à ses questions

→ se documenter (ONISEP, CIDJ, WEB), se  
repérer parmi toutes les informations

### V – Ce qu'il faut savoir :

1 Les **choix d'orientation** se construisent dans un **dialogue permanent** entre le collège et la famille, cependant, c'est au chef d'établissement que revient la décision d'orientation.

2 Pour l'**affectation en lycée**, selon la décision d'orientation, la règle est la suivante :

▶ **En 2<sup>nde</sup> GT** : Affectation de droit dans le lycée de secteur.

▶ **En 2<sup>nde</sup> PRO ou CAP** : Affectation en lycée professionnel selon le barème (les notes et appréciations) et en fonction du nombre de demandes/nombre de places.

**Conseil** : l'accompagnement des familles est assuré jusqu'à l'affectation, mais il faut multiplier les vœux pour éviter de ne pas avoir d'affectation.